

Question 1 : Étude d'impact sur la circulation et le stationnement

Le rapport ci-joint présente l'étude d'impact sur la circulation et le stationnement qui a été réalisée en 2003 relativement à l'agrandissement de l'hôpital Sainte-Justine. Depuis le dépôt de cette étude, le projet a évolué et certains aspects du projet sont différents. Ainsi, en novembre 2006, une mise à jour de l'étude d'impact a été effectuée pour prendre en compte les projets prévus au nouveau plan d'aménagement de 2006. Il faut donc se référer à l'étude de 2006 qui présente les résultats les plus récents et s'appuie sur l'étude de 2003.

Question 2 : Gestion des déplacements

Question 2A

Le CHU Ste-Justine a un représentant au Conseil d'administration du Centre de gestion des déplacements (CGD) Côte-des-Neiges. Le mandat du CGD est de trouver des solutions pour réduire l'utilisation de l'automobile dans le quartier Côte-des-Neiges. Des membres du conseil proviennent entre autres, de la STM et de l'AMT. Le CGD Côte-des-Neiges a été formé il y a près de 6 mois et se réunit une fois par mois.

Plus spécifiquement, un mandat sera confié au CGD pour trouver des solutions aux problèmes actuels et futurs d'espaces de stationnement pour la clientèle et le personnel du CHU. Les nombreux chantiers de construction prévus à court terme dans nos espaces actuels de stationnement inciteront à trouver rapidement des solutions pour réduire l'utilisation de l'automobile. En support au mandat confié au CGD, un comité de stationnement a également été formé à l'interne au CHU en décembre dernier avec plusieurs directeurs du CHU auquel se sont joints les représentants syndicaux de l'hôpital.

Question 2B

La construction des stationnements intérieurs de l'hôpital Sainte-Justine aura des répercussions sur l'offre en stationnement sur le site de l'hôpital. En effet, le nouveau stationnement étagé sera implanté sur l'actuel stationnement extérieur principal (chemin de la Côte-Sainte-Catherine) sans compter la construction du Manoir McDonald prévue sur une portion du stationnement existant sur Hudson.

Un mandat a été accordé par les dirigeants de Grandir en Santé à CIMA+ afin d'étudier la situation durant la construction. Dans un premier temps, il est nécessaire de déterminer le nombre de cases disponibles à chaque phase de construction, et calculer l'adéquation entre l'offre en stationnement et la demande. Ce calcul permet de connaître les besoins à combler. Par la suite, des scénarios de réallocation des cases seront produits pour répondre aux besoins des clientèles prioritaires en ce qui a trait au stationnement, par exemple pour conserver les stationnements des visiteurs et médecins près de l'hôpital.

Deuxièmement, des mesures de mitigation pour répondre à la demande en déplacements lors de la construction seront cherchées. Ces mesures devront être de deux types : remplacement partiel de l'offre en stationnement pour employés par le biais de stationnements additionnels en périphérie avec liaison par autobus, et gestion de la

demande pour réduire le nombre de véhicules. Concernant ce dernier point, plusieurs aspects seront considérés : une amélioration du niveau de services des autobus; un système de navette en lien avec le métro; la valorisation du covoiturage et système de pairage; distribution de titres de transport collectif et des aménagements supplémentaires pour cyclistes (stationnements à vélos, douches). Une combinaison de ces deux types de mesures de mitigation est visée afin de diminuer le plus efficacement possible les impacts sur le stationnement et éviter des débordements dans les rues résidentielles.

Question 3 : Circulation véhiculaire sur Ellendale

Le concept de la promenade Ellendale prévoit l'aménagement d'une chaussée de 7,3 mètres dans le prolongement de la rue Ellendale jusqu'à la rue Hudson et de larges trottoirs avec plantation. Cette promenade est dédiée principalement aux piétons et cyclistes avec un accès contrôlé pour les véhicules de services ou d'urgence (services d'incendie). Lors de discussions internes, les arguments suivants ont été énoncés pour restreindre la circulation véhiculaire sur cette promenade.

- Il y a un achalandage de piétons important puisque l'entrée du personnel de l'hôpital est située au bloc 9 (entrée nord du bâtiment principal). De plus, la relocalisation du Manoir Ronald McDonald sur Hudson (îlot B-2) ainsi que la construction à terme de l'îlot B-1 va accroître le nombre de piétons qui vont emprunter cette entrée à l'hôpital.
- Le réaménagement de la promenade Ellendale vise à constituer un îlot de verdure « paisible » avec plantation, mobilier pour desservir la clientèle et les employés. Il est également prévu de maintenir l'espace extérieur pour enfants situé sur Hudson. L'ouverture de la rue Ellendale à des fins de circulation véhiculaire nous semble incompatible avec les usages recherchés pour cette promenade.
- L'hôpital souhaite conserver ce terrain pour atteindre ses objectifs d'accroître ses espaces libres paysagers. L'ouverture de la promenade à des fins publiques pour la circulation véhiculaire implique la cession de l'emprise à l'arrondissement.